

rêts commerciaux, il prouve qu'il ne faut rien craindre de ce côté, parce que la France a été et sera toujours intéressée à traiter avec la Belgique.)

(U. B., 22 janv., et C., 21 janv.)

M. DE ROBAUX : On a cru trouver une espèce de contradiction entre ma manière de voir sur notre diplomatie à laquelle j'ai refusé des subsides, et les commissaires que je voudrais voir envoyer à Paris. Mais, messieurs, mon vote sur le budget était la manifestation de ma désapprobation de la conduite du comité diplomatique. Cela était constitutionnel. Aujourd'hui, je n'ai pas demandé que la diplomatie fût chargée d'aller à Paris, mais bien des commissaires particuliers.

(C., 21 janv.)

La clôture de la discussion générale est prononcée.

(C., 21 janv.)

M. LE VICOMTE CHARLES VILAIN XIII, secrétaire, donne lecture de l'amendement de M. le comte de Baillet, qui propose de fixer au 1^{er} février la discussion sur le choix du chef de l'État.

(U. B., 22 janv.)

M. DELEEUW propose de la fixer au 24 janvier.

(U. B., 22 janv.)

M. LE COMTE DUVAL DE BEAULIEU demande que l'on mette sa proposition aux voix.

(U. B., 22 janv.)

MM. FORGEUR et **FLEUSSU** appuient cette demande.

(U. B., 22 janv.)

MM. RAIKEM, **DEVAUX** et **LE BARON DE STASSART** demandent la priorité pour les conclusions de la section centrale.

(U. B., 22 janv.)

M. DESTOUELLES, avant qu'on aille aux voix, prend occasion de la position de la question pour soutenir qu'il est utile d'aller prendre des renseignements à Londres et à Paris avant de se décider, et qu'il est utile aussi de connaître quelles sont les qualités du nouveau candidat que la France nous offre en la personne du frère cadet du roi de Naples et neveu de Louis-Philippe.

(C., 21 janv.)

M. DONALDUS est d'avis qu'il faut voter d'abord sur les propositions primitives, avant d'aller aux conclusions de la section centrale.

(C., 21 janv.)

M. RAIKEM, rapporteur, démontre que les conclusions de la section centrale ont été régulièrement prises, et que c'est à ces conclusions qu'il faut donner la priorité.

(C., 21 janv.)

M. CHARLES LE NON partage l'avis de M. Raikem; mais il pense que les conclusions de la section centrale n'empêchent pas qu'on mette aux voix les propositions spéciales de MM. Duval, Rodenbach et Zoude... (Aux voix! aux voix!)

(C., 21 janv., et U. B., 22 janv.)

CHOIX DU CHEF DE L'ÉTAT.

La clôture est prononcée, et la priorité est accordée à la proposition de M. le comte Duval de Beaulieu.

(P. V.)

M. LE VICOMTE CHARLES VILAIN XIII, secrétaire, donne lecture de cette proposition :

« 1^o Les commissaires belges envoyés auprès de la conférence à Londres sont chargés de prendre et de transmettre au congrès, dans le plus bref délai, des renseignements positifs sur tout ce qui peut être relatif au choix du chef de l'État en Belgique, soit sous le rapport du territoire, soit sous le rapport des intérêts commerciaux, soit sous le rapport des alliances.

» 2^o Ils s'assureront en outre, et spécialement, si un accroissement de territoire, au moyen d'échange, soit avec le roi de Saxe, soit avec le duc de Brunswick, soit par d'autres combinaisons, ne pourrait pas satisfaire à l'objet indiqué au protocole du 20 décembre dernier : *Un juste équilibre en Europe et assurer le maintien de la paix générale.* »

(U. B., 22 janv., et A. C.)

MM. TRENTESAUX et **FORGEUR** en demandent la division.

(J. B., 21 janv.)

L'assemblée décide qu'on votera séparément sur chaque partie de cette proposition.

(P. V.)

La première partie est mise aux voix. Deux épreuves sont douteuses. (Bruit.)

(E., 21 janv.)

On procède au vote par appel nominal; 451 membres répondent à l'appel : 89 votent *contre*, 62 *pour*; en conséquence la première partie de la proposition est rejetée; ce rejet emporte celui de la seconde partie.

(P. V.)

M. FORGEUR propose d'admettre la proposition de M. le comte Duval de Beaulieu en substituant les mots *. à Paris*, aux mots : *auprès de la conférence de Londres*.

Une vive opposition se manifeste. (U. B., 22 janv.)

MM. DEVAUX et **DELEEUW** soutiennent que c'est une proposition nouvelle, et qu'il faut la renvoyer aux sections.

(U. B., 22 janv.)

M. FORGEUR prononce un discours pour soutenir la priorité de sa proposition sur les conclusions de la section centrale. (Aux voix! aux voix!)

(U. B., 22 janv.)

M. DEVAUX répond. (Aux voix! aux voix!)

(E., 21 janv.)

La priorité demandée par M. Forgeur est mise aux voix; l'épreuve et la contre-épreuve sont douteuses. (Sensation.)

(U. B., 22 janv.)

On procède à l'appel nominal, au milieu d'une agitation extrême; 455 membres répondent à l'appel : 79 votent *pour* la priorité, 76 *contre*; en conséquence la priorité est accordée à la proposition de M. Forgeur.

(U. B., 22 janv., et P. V.)